



**DELIBERATION N° 23/093 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 23/067 AC
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 26 MAI 2023**

**CHÌ PORTA MUDIFICAZIONE DI A DELIBERAZIONE NU 23/067 AC
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI U 26 DI MAGHJU DI U 2023**

REUNION DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit juin, la Commission Permanente, convoquée le 20 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Xavier LACOMBE
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Véronique ARRIGHI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, titres II et III et plus spécifiquement les articles 53 à 55 et l'article 73, qui introduit des transferts de compétences auprès de la Collectivité de Corse, notamment sur les programmations de formations sociales,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/189 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 approuvant le projet du développement de formations sociales délocalisées au plus près des territoires,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 23/067 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2023 approuvant la mise en œuvre opérationnelle des formations du secteur sanitaire et social en Corse,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (13) :

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE qu'à la suite d'une erreur matérielle, la délibération n° 23/067 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2023 susvisée doit être amendée, sans toutefois que cela ne modifie le montant total affecté de 5 742 227 euros, et

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits suivants :

PROGRAMME 4114 : FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES Section Fonctionnement

Formations sociales délocalisées Portivechju - Calvi - Prupìa – Vighjaneddu

Formations d'éducateurs jeunes enfants (DEEJE), dispensée par l'IFRTS de Corse sur le site de Calvi (5 formations initiales) **121 000 euros**

Formations sociales Aiacciu et Bastia

IFMS d'Aiacciu Fonctionnement 2023..... **2 270 000 euros**

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 juin 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line extending from the bottom of the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS